



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tabagisme passif

Question écrite n° 33440

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation du tabagisme passif en France. Si plus des trois quarts des personnes se disent gênées par la fumée des autres, les risques liés au tabagisme passif restent largement sous-estimés : les non-fumeurs sont seulement 15 % à craindre, pour eux-mêmes, les maladies liées au tabac. Pourtant, le tabagisme passif comporte des risques réels pour la santé. Aussi, elle souhaite connaître l'action du Gouvernement pour lutter contre ce phénomène.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33440

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7433

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)